Gazeley Arras Common Parts SAS
125, avenue des Champs Elysées
75008 Paris - France
Tel +33 (0)1 44 43 49 50
www.gazeley.com

Gazeley
a GLP company

Préfecture d'Arras
Section des installations classées
Rue Ferdinand Buisson
62 020 Arras CEDEX 9

Fait à Paris, le 29 mars 2018

Objet : Dossier de demande d'enregistrement d'une ICPE

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Fabrice CERVONI, agissant en qualité de *Gérant* de la société Gazeley Arras Common Parts, dont le siège social est sis :

125, avenue des Champs-Elysées
75 008 PARIS

demande l'enregistrement pour une plateforme logistique de stockage de matières combustibles située :

Allée des Atrébates
Zone ACTIPARC
62 223 Athies

soumise à **enregistrement** au titre des rubriques :

- **1510-1** : Entrepôts couverts de stockage de matières combustibles
- **1530-1** : Dépôt de papier, cartons et matériaux combustibles analogues
- **1532-1** : Dépôt de bois ou matériaux combustibles analogues
- **2662-1 :** Stockage de matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques
- **2663-1-a :** Stockage de produits pouvant contenir plus de 50% en masse de polymères (matière plastiques, caoutchouc, résine, élastomères...) à l'état alvéolaire
- **2663-2-a :** Stockage de produits pouvant contenir plus de 50% en masse de polymères (matière plastiques, caoutchouc, résine, élastomères...) à l'état non alvéolaire

soumise à **déclaration** au titre de la rubrique :

- **2925** : Atelier de charge d'accumulateurs

Je joins à la présente, en 3 exemplaires papier et 1 exemplaires informatiques sur support USB, un dossier comprenant le formulaire CERFA 15679*01 de demande d'enregistrement ainsi que les pièces justificatives nécessaires

En application de l'alinéa 3 de l'article R 512-6 du code de l'environnement, je demande à ce que l'échelle du plan au 1/200ème soit portée au 1/500ème pour la commodité d'utilisation du public et des services.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma très haute considération.

Fabrice CERVONI
Directeur Général

Gazeley
a GLP company

03
2018

Demande d'enregistrement d'un entrepôt sur la commune d' Athies (62)

Imprimé CERFA n°15679*01

CONSULTING

SAFEGE
444, Avenue du Général Leclerc

77190 DAMMARIE LES LYS

Agence Ile de France

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Ile - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : 16/03/2018

Nom Prénom : RICHARD Simon

SUEZ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

cerfa

N°15679*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

Plateforme logistique de marchandises à Athies

2. Identification du demandeur *(remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)*

2.1.a Personne physique *(vous êtes un particulier) :* Madame ☐ Monsieur ☐

Nom, prénom

2.1.b Personne morale *(vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :*

Dénomination ou raison sociale: GAZELEY ARRAS COMMON PARTS

N° SIRET: 45294837500020 — Forme juridique: SASU

Qualité du signataire: Gérant

2.2 Coordonnées *(adresse du domicile ou du siège social)*

N° de téléphone: 01 44 43 49 50 — Adresse électronique:

N° voie: 125 — Type de voie: avenue — Nom de voie: des Champs-Elysées

Lieu-dit ou BP:

Code postal: 75 008 — Commune: Paris

Si le demandeur réside à l'étranger — Pays: — Province/Région:

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté ☐ Madame ☐ Monsieur ☑

Nom, prénom: CERVONI Fabrice — Société: GAZELEY ARRAS COMMON PARTS

Service: — Fonction:

Adresse

N° voie: 125 — Type de voie: avenue — Nom de voie: des Champs-Elysées

Lieu-dit ou BP:

Code postal: 75 008 — Commune: Paris

N° de téléphone: 01 44 43 49 50 — Adresse électronique:

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie: — Type de voie: allée — Nom de la voie: des Atrébates

Zone ACTIPARC — Lieu-dit ou BP:

Code postal: 62 223 — Commune: Athies

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ? Oui ☐ Non ☑

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ? Oui ☑ Non ☐

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée : 62223 (Athies et Saint-Laurent-Blangy)

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

La société GAZELEY ARRAS COMMON PARTS projette la création d'une plateforme logistique sur une emprise foncière d'une superficie de 63 130 m² à cheval sur les communes d'Athies (62 944 m²) et de Saint-Laurent-Blangy (186 m²) dans le département du Pas-de-Calais (62), dans la zone d'ACTIPARC. Le terrain initial de 16,9 ha environ a été divisé en 3 parcelles au niveau du cadastre. Le projet s'implantera sur l'une d'entre elles.
Le projet s'implantera entre la D950 à 2x2 voies au Sud-Est, l'allée des Atrébates, la voie de desserte de la zone d'activité au Nord-Ouest, une plate-forme logistique au Sud-ouest réalisée en 2008 et des terrains agricoles au Nord-Est.
Cette plateforme logistique sera composée d'un bâtiment d'un volume de 292 576 m3 comprenant 2 cellules de stockage d'environ 11 500 m² chacune.
Ce bâtiment locatif est destiné principalement à une activité de logistique pour des marchandises diverses ne présentant pas de risque particulier et qui occupera une grande partie du bâtiment. Ces différentes marchandises sont concernées par la rubrique 1510 : matières combustibles. Elles peuvent également entrer dans la rubrique 1530 : bois, cartons, papier et matériaux analogues (meubles, librairie, papeterie, etc.), 2662 (stockage de polymères) ou 2663 : matériaux comprenant plus de 50% de polymères, matières plastiques (jouets, vêtement, meubles, HIFI (cassettes, CD, CD Rom), électroménager...

Des installations annexes relèveront de plus de la rubrique 2925 au régime de la déclaration.
La construction de cette plateforme logistique se réalisera en 1 phase de travaux.

La parcelle, objet du présent permis, est d'une surface de 63 130 m2 et se situe au sein de la zone ACTIPARC.

La zone est située le long des infrastructures routières telles que les routes départementales D950 et D919 ainsi que l'autoroute des Anglais A26.

Le projet sera constitué de :
a. Bâtiment :
- 2 cellules de stockage avec une façade quais desservie par des cours camions en limite Nord-Ouest
- 1 ensemble de bureaux et locaux sociaux en excroissance du volume de l'entrepôt implantés sur la façade Nord-Ouest du bâtiment
- ateliers de charge des chariots à l'intérieur implanté dans le volume inférieur des cellules.
- Des locaux techniques nécessaires au fonctionnement de l'installation implantés en façade Nord-Est du bâtiment : Chaufferie, Poste de transformation, TGBT et sprinkleur.

b. Des bâtiments annexe :
- 1 local de sprinklage équipé d'une cuve clôturée
- 1 abri deux roues à proximité des aires de stationnements ainsi qu'un abris vélo

c. Des aménagements extérieurs :
- Les voies d'accès desservant les cours camions et parking Véhicules Légers (VL)
- Les aires de stationnement des véhicules légers et des Poids lourds
- Les cours camions
- Les bassins de tamponnement pour la gestion des eaux pluviales de toitures et de voiries
- Des bassins pour la réserve d'eau pompiers

La chaufferie est alimentée au gaz par le réseau public. Le local de charge est alimenté à l'électricité par le réseau public.

Il est prévu au total 80 places de parking VL dont 2 places dédiées aux PMR. Le parking regroupant l'ensemble de ces places se déploie le long de la façade Sud-Ouest du bâtiment.

les surfaces de plancher des cellules est de l'ordre de 12 000 m² maximum (11 550 m²).
La surface de plancher de chacun des locaux de charges est d'environ 272 m².
les surfaces d'emprise au sol du bloc bureaux / locaux sociaux est d'environ 520 m².

Les locaux techniques (local sprinklage et sa cuve, chaufferie, transformateur et TGBT) représentent une surface d'environ 350 m² non comprise dans le calcul de la surface de plancher totale.

L'effectif prévu pour l'ensemble du site est de 100 personnes (30 personnes dans les bureaux et 70 en activité logistique).

4.2 Votre projet est-il un : Nouveau site ☑ Site existant ☐

4.3 Activité

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
1510-2	Entrepôts couverts Le volume des entrepôts étant : E : supérieur ou égal à 50 000 m3, mais inférieur à 300 000 m3.	Volume bâtiment : 292 576 m3	E
1530-2	Dépôt de papier, cartons et matériaux combustibles analogues. Quantité stockée E : supérieure à 20000m3 mais mais inférieure ou égale à 50000m3	Capacité maximale de stockage : 49 999 m3	E
1532-2	Bois ou matériaux combustibles analogues. La quantité stockée étant E : supérieure à 20 000 m3 mais inférieure ou égale à 50 000 m3	Capacité maximale de stockage : 49 999 m3	E
2662-2	Polymères Le volume susceptible d'être stocké étant : E : supérieur ou égal à 1 000 m3 mais inférieur à 40 000 m3	Capacité maximale de stockage : 39 999 m3	E
2663-1b	Stockage de produits pouvant contenir plus de 50 % en masse de polymères à l'état alvéolaire. Le volume stocké E : ≥ à 2000 m3, mais inférieur à 45 000 m3	Capacité maximale de stockage : 44 999 m3	E
2663-2.b	Stockage de produits pouvant contenir plus de 50 % en masse de polymères à l'état non alvéolaire. Le volume stocké E : ≥ à 10000 m3, mais < à 80000 m3	Capacité maximale de stockage : 79 999 m3	E
2910	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.	La puissance thermique maximale de la chaufferie sera de 1 160 kW	NC
2925	Atelier de charge d'accumulateurs D : La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	La puissance maximale de courant continu des locaux de charge sera de 400 kW environ.	D

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.
Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361 .

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).
Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui ☐ Non ☑

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.
Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Cf PJ n°A
En zone de montagne ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas en zone montagneuse
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	☐	☑	Cf PJ n°A
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Cf PJ n°A
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	☐	☑	Cf PJ n°A
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	☐	☑	Cf PJ n°A
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Cf PJ n°A

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	La commune n'est pas concernée par un PPRN cavités souterraines, un PPRN Inondations, un PPRT installations industrielles, un PPRN mouvements de terrain, un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux et un PPRN séismes. Cf PJ n°A-Carte PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ? *[Site répertorié dans l'inventaire BASOL]*	☐	☑	Aucun site BASOL n'est répertorié sur la commune d'Athies. Les sites répertoriés les plus proches sont à Arras (environ 4 km)
Dans une zone de répartition des eaux ? *[R.211-71 du code de l'environnement]*	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans une des zones listées par l'article R.211-71 du code de l'environnement.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☑	Cf PJ n°A
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Cf PJ n°A
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Si oui, lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Cf PJ n°A. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 10 km au nord-est du projet "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe"
D'un site classé ?	☐	☑	Cf PJ n°A. Le site classé le plus proche est le "domaine de Vaudry-Fontaine" situé à 2 km au sud-ouest du projet.

7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC[1]	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	☐	

[1] Non concerné

	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	☐	Le projet est une construction d'entrepôt. Il sera déficitaire en matériaux de part l'importation des matériaux nécessaires à la construction. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol du site ne seront pas utilisées
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	☐	Aucun dommage ne devra affecter la végétation en place. Aucun abattage d'arbre et/ou arbustes non prévu au cahier des charges des travaux, ou arrachage de la végétation ne devra être effectué. Les entreprises veilleront à ne pas laisser de déchets susceptibles d'être ingérés par les animaux, ou susceptibles de polluer leur environnement. Ce terrain n'est pas en contact avec des zones naturelles remarquables et/ou protégées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	☐	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 10 km au nord-est du projet "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe". La plateforme logistique d'Athies n'aura pas d'impact sur les zones Natura 2000 situées à proximité.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	☐	☑	☐	La parcelle est d'une surface de 63 130 m² et se situe au sein de la zone ACTIPARC, en totalité sur une zone agricole qui n'est pas dans une zone à enjeux écologiques. En 2016, selon RPG, trois types de cultures ont été réalisées sur ce champ : des pois de printemps, le colza d'hiver et le maïs ensilage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	☐	

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	☐	L'activité du site engendrera selon les estimations un trafic de 100 VL et 50 PL par jour pendant les périodes d'activité
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	☐	Le trafic routier et la présence de la chaufferie engendreront des niveaux de bruits spécifiques. Les contributions sonores maximum autorisées comprises entre 42,5 dB(A) et 70,0 dB(A) en période de jour et entre 38,1 dB(A) et 60,0 dB(A) en période de nuit seront respectées. A noter que les habitations les plus proches sont à environ 1 km du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	☐	Il n'y aura pas d'équipements engendrant des vibrations pendant la phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	☑	☐	☐	L'éclairage extérieur sera constitué de projecteurs fixés sur les bâtiments afin d'éclairer les différentes entrées et de bornes basses pour éclairer les cheminements. Cet éclairage sera adapté en fonction des plages horaires et de la luminosité extérieure. L'éclairage extérieur du site permet une exploitation des ouvrages en sécurité pour le personnel d'intervention (en particulier lors d'une éventuelle intervention d'urgence nocturne), prévenir les actes de malveillance. A noter que les habitations les plus proches sont à environ 1 km du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	☐	Rejets liés au trafic routier et à l'utilisation de la chaudière (CO, NOx, HC, particules PM 10, CO2, SOx). Les véhicules et chaudières sont donc régulièrement entretenus.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	☐	
	Engendre t-il des d'effluents ?	☑	☐	☐	Les eaux usées se rejetteront au N-O du site dans le réseau communal au niveau de l'allée des Atrebates via une station de refoulement Les eaux pluviales sont rejetées au réseau public via un limiteur de débit et un séparateur hydrocarbures.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	☐	Palettes déclassées (bois),Conditionnements usagés (plastique, carton), Déchets banals liés aux activités de bureau et à la présence du personnel Déchets issus de lots de produits abîmés pendant le transport ou d'accident de manutention,Batteries usagées issues de la maintenance des chariots électriques,Tubes fluorescents,Equipements électrique et électronique hors d'usage,Boues du séparateur à hydrocarbure,déchets verts des entretiens des espaces verts

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	☐	
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	☑	☐	☐	Actuellement, cette zone est exploitée comme une zone agricole. En 2016, selon RPG, trois types de cultures ont été réalisées sur ce champ : des pois de printemps, le colza d'hiver et le maïs ensilage. Selon le PLU de la commune, cette zone est destinée à recevoir des activités, bureaux, services et commerces sous réserve de la réalisation des équipements collectifs. Il sera créé une voie de desserte à l'est du site, le raccordement des eaux usées et eaux vannes à l'entrée du site, le branchement depuis le réseau d'eau potable, le raccordement en limite de propriété pour alimentation des chaufferies et le raccordement électrique.

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui ☐ Non ☑ Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet de construction n'est prévu pendant ce projet

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui ☐ Non ☑ Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Impact visuel : aménagement paysager (terrassement, arbustes / couvre sol, pelouse, arbres tiges.)

Impact sur l'eau : création de bassins paysagers pour les eaux pluviales de toitures, mise en place d'un séparateurs à hydrocarbures sur rejet d'eaux pluviales de voiries.

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme *[5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement]*.

GAZELEY ARRAS COMMON PARTS s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site en cas de cessation d'activité. En cas de cessation d'activité, une étude et une campagne de prélèvements seront mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu survenir malgré toutes les précautions. Elle procédera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées. En fonction de l'activité intervenant par la suite, elle s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à : Neutraliser et/ou démanteler et évacuer les installations existantes, Évacuer les déchets et produits chimiques présents à l'arrêt de l'activité, Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère, Dépolluer nappes et sols si nécessaire. Les avis du Maire d'Athies sur la remise en état du site en cas de cessation d'activité ont été demandé. (cf copie de la demande en annexe).

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A PARIS Le 29/03/2018

Signature du demandeur

GAZELEY ARRAS COMMON PARTS SAS
125 avenue des Champs-Elysées
75008 PARIS

N° Siret 45294837500020